

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF193

présenté par
M. Eckert, rapporteur général

ARTICLE 63 BIS

A l'alinéa 4, supprimer les mots : « pour la carrière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel